



Assurance vie modification du bénéficiaire

Par **lignon_old**, le **08/08/2007** à **20:30**

lorsqu'une personne modifie le bénéficiaire de son assurance vie et que le courtier de l'assurance signe cette modification, est-il possible que le précédent bénéficiaire ait déjà accepté le contrat afin de verrouiller celui-ci sans que le souscripteur le sache, et surtout sans que le courtier ne le lui dise?

Par **maitreiledefrance_old**, le **16/09/2007** à **10:31**

bonjour

si le contrat d'assurance a été accepté par l'ancien bénéficiaire, le contrat est irrévocable, on ne peut pas changer de bénéficiaire, le courtier doit le notifier à l'acceptation définitive à l'ancien bénéficiaire, le souscripteur du contrat n'a pas à être informé

au besoin, contactez moi par mail